

Conseil d'Administration du 15 juin 2015

Compte-rendu

Présents : Hélène Baptiste, Michel Cimaz, Patrick Coudene, Jean-Manuel Garrido, Geneviève Laurent, Richard Molina, Maurice Roche, Jean-Paul Roux, Robert Vielfaure, Maurice Weiss.

Excusés : Céline Bonnet, Jacques Chabal, Jean-Daniel Combier, Delphine Comte, Jean-Pierre Constant, Cédric D'Império, Alain Delaleuf, Martine Finiels, Michèle Gilly, Franck Jouffre, Jean-Paul Manificier, Olivier Peverelli, Frédéric Sausset, Michel Valla.

1. Mobilisation nationale - baisse des dotations

Les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis de manière exceptionnelle suite à l'appel à mobilisation nationale lancé par l'AMF.

Rappel :

Une délégation de l'AMF a été reçue le 28 mai dernier par le Premier ministre et a renouvelé l'opposition des maires au programme pluriannuel de réduction de 30% des dotations de l'État aux collectivités locales d'ici 2017. Si deux avancées positives ont été obtenues sur les questions de l'élargissement de l'assiette de remboursement du FCTVA et la création d'un fonds de soutien à l'investissement, les modalités de leur financement ne sont pas précisées. Enfin, ces mesures n'auront pas d'effets correcteurs significatifs.

Suite à cette rencontre, le Comité directeur de l'AMF s'est réuni le 4 juin, afin de discuter des modalités à mettre en œuvre en vue d'une mobilisation nationale pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

En septembre, une journée nationale d'action sera organisée par l'AMF. Elle sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur le rôle essentiel et irremplaçable des communes et intercommunalités. Les modalités de cette journée nationale d'action seront arrêtées par l'AMF à la fin du mois de juin.

Dès maintenant et avant l'été, l'AMF invite les associations départementales à agir localement pour alerter solennellement les pouvoirs publics, les responsables locaux et les habitants des graves conséquences de la baisse de 30% des dotations de l'Etat (évaluée à 15,7 milliards d'euros d'ici 2017 pour le bloc communal) sur le tissu économique local et les services à la population.

Introduction :

Lecture par monsieur Maurice Weiss d'un extrait du courrier co-signé par messieurs François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, premier vice-président :

« Comme vous le savez, l'AMF est une institution responsable qui défend avec fermeté et détermination l'intérêt général de nos territoires mais dans le cadre d'un dialogue toujours républicain avec les gouvernements. Elle privilégie l'esprit solidaire et le sens des responsabilités des élus sur toute autre considération. Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour attendre des pouvoirs publics la prise en considération de ses demandes légitimes. »

Les membres du conseil d'administration de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche décident d'engager localement un certain nombre d'actions :

1/ Tout d'abord, les communes et communautés qui ne l'auraient pas encore fait sont invitées à délibérer afin de soutenir les actions de l'AMF. Un modèle de motion a été diffusé à tous les adhérents de l'association.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir discuté, proposent de compléter ce modèle de motion en y ajoutant le point suivant : le maintien en l'état du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, dotation répartie par le Département et versée par l'Etat aux communes et communautés. En Ardèche, ce fonds représente environ 5,7 millions d'euros.

Vous trouverez en annexe la motion ainsi modifiée.

(délibération à transmettre au secrétariat de l'association)

Seules 70 communes et 6 communautés ardéchoises ont à ce jour adopté cette motion. Le conseil d'administration souligne qu'il est important que toutes les collectivités se mobilisent afin d'amplifier le mouvement de soutien à l'AMF (qui a déjà reçu plus de 16 000 motions de soutien).

2/ Un **document pédagogique et accessible au plus grand nombre** sera élaboré par l'association en vue d'une diffusion par les communes et intercommunalités du département à l'ensemble de la population. Il visera à expliquer les conséquences de cette baisse sans précédent des recettes des collectivités, tout en rappelant le rôle essentiel de la commune auprès des habitants et en dénonçant les accusations de « mauvaise gestion financière » des élus locaux.

Toutes les communes et communautés ardéchoises seront invitées à diffuser le plus largement possible ce document auprès de leur population par tous les moyens jugés utiles (bulletins municipaux ou intercommunaux, tracts, affichages, site internet,...).

3/ Plusieurs communiqués seront adressés par l'association à la presse locale pour informer les ardéchois et relayer sa position et celle de l'AMF.

Les membres du conseil d'administration soulignent l'importance de ce mouvement de mobilisation et demandent à leurs collègues, élus ardéchois, de soutenir ces actions, notamment en assurant une très large diffusion du document qui leur sera adressé dans les tout prochains jours.

Le secrétariat est à la disposition des élus qui souhaiteraient davantage de renseignement concernant cette mobilisation nationale et cette grande campagne de sensibilisation.

2. Représentation des élus

Commission « déneigement »

Monsieur Maurice Weiss informe les membres du conseil d'administration que le conseil départemental de l'Ardèche s'apprête à mettre en place une commission « déneigement », chargée d'examiner les dossiers des communes ou communautés dont le coût dépasse 1 500 euros le km.

Les élus du conseil d'administration choisissent de désigner, pour siéger au sein de cette instance :

- Jean-Marie Redon, maire de Le Béage
- Dominique Allix, maire de Lachamp Raphaël
- Marc Champel, maire de Saint Etienne de Lugdarès
- Joël Fournier, maire de Montselgues
- Michel Gardes, maire de Le Lac d'Issarlès